



## Paroisse Sainte Marie de Déols

*Eglise St Etienne de Déols - Eglise St Pierre et St Paul de Coings -  
Eglise St Maurice de Montierchaume - Eglise St Laurent de Neuvy-  
Pailloux - Chapelle Notre Dame des Ailes de Diors.*

# Newsletter Avril 2021



« *Exultez de joie multitude des anges ...* »

C'est par ces mots qu'au cœur de la nuit de Pâques, l'Eglise témoigne de sa joie d'accueillir la Résurrection de Jésus. La question cependant se pose : n'est-il pas hors de propos de parler de la joie, aujourd'hui ? N'est-ce pas artificiel ?

La joie Pascale n'est pas contextuelle. Elle n'est pas requise pour les seuls privilégiés qui peuvent se payer le luxe de se faire plaisir en exhibant leur joie. Elle n'est pas la manifestation d'une richesse quelconque ; elle jaillit d'une source qu'on pensait tarie à jamais : le tombeau du Seigneur Jésus. Ainsi, elle nous déborde, elle nous dépasse. Elle n'arrête pas le temps mais témoigne de l'aboutissement du temps : Dieu. Elle ne vient pas faire une pause bienvenue dans l'histoire ou dans notre histoire, mais elle porte l'Histoire à son accomplissement.

Ainsi, nous pouvons continuer cette hymne «... *Exultez serviteurs de Dieu* », non dans la résignation lucide de ceux qui subissent des événements objectivement douloureux, mais dans la découverte de la joie de ceux qui font l'expérience de la victoire éclatante de Dieu. Cette victoire ne s'impose pas. Elle ne règle pas ses comptes contre ses détracteurs ou avec les sceptiques. Elle se manifeste, elle se propose, elle nous associe au Vainqueur de la mort : le Christ, le Ressuscité.

La célébration de la Pâques n'est pas une pause qui arrive au moment opportun quand l'horizon semble s'obstruer encore et toujours. Elle est pour nous l'occasion d'un renouvellement profond de notre foi, de notre vie, de toute notre personne.

Qu'ensemble, nous puissions nous tourner vers le Ressuscité, l'astre véritable, qui jaillit dans cette nuit de la mort qui semblait ne jamais devoir se finir.

Bonne fête de Pâques !

Abbé Loïc JAOUANET+

## Le sacrement de la Réconciliation

Comme avant toutes les grandes fêtes, nous sommes invités à vivre ce sacrement où la Miséricorde de Dieu nous est donnée.

Permanence de confessions dans l'église de Déols le 3 Avril de 10h à 12h (Samedi Saint).

### Horaires des messes d'Avril

Date	Coings	Déols	Diors	Montierchaume	Neuvy-Pailloux
<b>Jeudi 1<sup>er</sup></b> Cène du Seigneur		17h15			
<b>Vendredi 02</b> Office de la Croix		17h15			
<b>Dimanche 04</b> Vigile pascale		06h30			
Messe de Pâques				09h30	
Messe de Pâques		11h00			
<b>Samedi 10</b>					17h30
<b>Dimanche 11</b>		10h00			
<b>Samedi 17</b>	Pas de messe				
<b>Dimanche 18</b>		10h00			
<b>Samedi 24</b>	17h30				
<b>Dimanche 25</b>		10h00			
<b>Samedi 1<sup>er</sup> mai</b>				17h30	
<b>Dimanche 2 mai</b>		10h00			

**Baptême** de Lya AUDOUX durant la messe du jour de Pâques.



**Intentions de prière du Saint Père :**



Tous les mois, le pape François nous invite à prier pour une intention particulière.

**Avril**

**Les droits fondamentaux :**

*Prions pour ceux qui luttent au péril de leur vie pour les droits fondamentaux sous les dictatures, les régimes autoritaires mais aussi dans les démocraties en crise.*

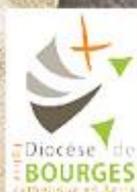
FRANÇOIS  
D'ASSISE

FRANÇOIS  
DE CHATEAUROUX

*Vous aussi*  
**FAITES  
GRANDIR  
L'ÉGLISE**

**DONNEZ AU DENIER**

[mondenier.com](http://mondenier.com)



Photographie: Benoit Selimadine, shutterstock.com - © Eglise peuples.org/af.fr

Je fais un don par chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Bourges, à envoyer à l'adresse suivante : [Denier de l'Église, 23 rue Nicolas Leblanc, 18000 Bourges.](#)

Je souhaite faire un don ponctuel ou par prélèvement automatique, je me rends sur : <https://dons.diocese-bourges.org> .

## Obsèques.

célébrées entre le 20 février et le 20 mars 2021



Mme Thérèse GAULTIER

Mr Pierre DAGOT

Mme Simone BUIZZA

Mme Eliane CRECHET

Mme Stéphanie AUDON

Mr Roland VERGNOLLE

Mme Ginette PIERRON

Mr Georges PELLETIER

Mr Louis MALCZYK

### Accueil paroissial :

Nos permanences ont repris mais uniquement  
par téléphone au **02.54.35.94.86**

Du Mardi au Vendredi : de 10h00 à 11h30

Mercredi : de 15h00 à 17h00

Samedi : de 10h00 à 11h30

☞ Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter par mail,

- vous pouvez vous désabonner par vous-même en utilisant le lien proposé dans le courrier électronique mensuel.
- vous pouvez également le formuler en envoyant un message à l'adresse suivante :
  - [ste-marie.deols@diocese.org](mailto:ste-marie.deols@diocese.org)